

De la part des
IA-IPR EPS

à

l'attention de Mmes et
MM les professeurs EPS
s/c de Mmes et MM les
chefs d'établissements



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Objet : Message relatif à la reprise des pratiques physiques à l'école à l'intention des enseignants de l'académie de Lille.

L'IPR-IA EPS

Courriel
ce.ipreps@ac-lille.fr

Rectorat de Lille
Rue de Bavay
BP 709
59033 Lille cedex

Mesdames et Messieurs les enseignants d'EPS de l'académie de Lille,

Vous avez été destinataires de ce message par un mail aux établissements le mardi 01 Septembre 2020. Il concerne les précisions de l'Inspection Pédagogique Régionale de l'académie de Lille, en complément de la fiche thématique EPS intitulée « REPÈRES POUR LA REPRISSE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE EN CONTEXTE COVID »,

Ces préoccupations valent pour l'EPS, l'Association sportive scolaire, les sections sportives scolaires et les événementiels.

L'objectif visé et partagé est la reprise de l'E.P.S. et de l'activité physique pour tous les élèves.

Dans la continuité des recommandations transmises par l'IGESR, les principes suivants sont à retenir :

- Le port du masque pendant l'activité physique n'est pas contraint mais les équipes enseignantes EPS devront adapter leur organisation et leur programmation aux conditions sanitaires en vigueur ;
- Aucune activité physique sportive artistique n'est proscrite d'emblée, y compris les sports collectifs, à condition de l'adapter aux règles de distanciation (en intérieur comme en extérieur) ;
- Les pratiques en extérieur sont à privilégier ;
- En ce début d'année, les activités, les formes de pratique ou les organisations qui impliquent des contacts directs entre élèves sont déconseillées. Elles pourront s'inscrire dans les projets, plus tard, en fonction des évolutions de la situation sanitaire ;
- Lors des déplacements, des regroupements d'élèves et des passations de consignes, la distanciation et le port du masque sont de rigueur ;
- Dans tous les cas, le mode de regroupement des élèves doit permettre un traçage précis (liste des élèves, lieux et horaires de pratique) ;
- Le contexte n'empêche pas d'évaluer les élèves sur leurs apprentissages.



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

L'IPR-IA EPS

Courriel
ce.ipreps@ac-lille.fr

Rectorat de Lille
Rue de Bavay
BP 709
59033 Lille cedex

- Pour les lycées, les offres de certification doivent s'adapter à ces orientations, sans aucune urgence à organiser le premier CCF ;
- Dans ce contexte de rentrée scolaire, il est indispensable de communiquer et de partager avec l'ensemble de la communauté éducative.

Dans ce contexte, Mesdames et Messieurs les enseignants d'EPS, vous êtes des acteurs majeurs au service de la réussite des élèves dans le cadre du pilotage de votre chef d'établissement. L'inspection pédagogique régionale est à vos côtés pour vous aider à garantir une EPS accueillante, sécurisante, réparatrice et porteuse d'apprentissages.

L'équipe des IAIPR EPS de l'académie de Lille.